CENTRE HOSPITALIER de GRASSE

DECISION DG/2024/74

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice du Centre Hospitalier de GRASSE,

VU le Code de la Santé Publique, et en particulier les articles L. 6143-7, R. 6145-70 et D. 6143- 33 à 35,

VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 et notamment son article 10,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

VU l'avenant au contrat de recrutement à durée indéterminée de Madame Lucile CASTRILLO en date du 1ER janvier 2023 en qualité de Directrice-Adjointe, et, au vu de l'organigramme de Direction, la désignant Directrice-Adjointe du Département Communication, Mécénat, Culture, Lien Ville-Hôpital, Innovation et Intelligence Artificielle,

VU l'arrêté de l'ARS PACA en date du 27 décembre 2022 portant désignation de Madame Erika CASSAN en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Grasse à compter du 02 janvier 2023,

DECIDE

SECTION 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Sont de la compétence du Directeur :

- Les attributions exercées après concertation avec le directoire, en application de l'article L. 6143-7 du code de la santé publique ;
- Les conventions de partenariat conclues avec des organismes ou établissements extérieurs ;
- Les décisions d'ester en justice ;
- Les décisions de choix des avocats et officiers ministériels ;
- Les contrats d'emprunt ;
- Les décisions relatives aux dons et legs ;
- Les ordres de mission des membres de l'équipe de direction ;
- Les décisions d'attribution de logement ;
- Ainsi que tous les autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier de GRASSE et notamment la signature de tous les courriers adressés aux autorités de tutelle (ARS, Ministère...), à la Préfecture, aux élus, au Président du Conseil de Surveillance ou Vice-président, aux autorités de Police et de Justice....

SECTION 2 – ACTES ADMINISTRATIFS

Article 2

Délégation *permanente* de signature est donnée à **Madame Lucile CASTRILLO,** Directrice Adjointe du Département Communication, Mécénat, Culture, Lien Ville-Hôpital, Innovation et Intelligence Artificielle à l'effet de signer tous les actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de ce Département.

Article 3

Délégation *permanente* de signature est donnée à **Madame Lucile CASTRILLO,** Directrice Adjointe, pour tout acte dressé et toute décision prise en tant qu'Administrateur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de gardes administratives du Centre Hospitalier de Grasse,

Article 4

La présente délégation entre en vigueur à compter de ce jour. Elle annule et remplace toutes les délégations consenties précédemment.

GRASSE, le 03 juin 2024

La Directrice,

Erika CASSAN

Centre Hospitalier de GRASSE

Spécimen de signature de
Madame Lucile CASTRILLO

Diffusion : Intéressés, M. le Receveur, Affichage, Information CS